

Le 18 août 2020

Aux parents des élèves fréquentant les écoles communales

Madame, Monsieur, Chers Parents,

#### CONTACT

Gilles CUSTERS  
Directeur général  
gilles.custers@pontacelles.be

Place communale, 22  
6230 Pont-à-Celles

T 071 84 90 54

#### **OBJET : Rentrée scolaire 2020-2021 – dispositif COVID-19**

Comme vous le savez, la prochaine rentrée scolaire 2020-2021 se déroulera alors que l'épidémie de COVID-19 sévit toujours dans notre pays.

L'obligation scolaire a néanmoins été réinstaurée par la Fédération Wallonie-Bruxelles dès l'âge de 5 ans, de sorte que fréquenter l'école à partir de cet âge et suivre les enseignements sera obligatoire dès le 1<sup>er</sup> septembre prochain, et non plus facultatif comme à la fin de l'année scolaire 2019-2020.

Pour l'organisation des écoles, la Fédération Wallonie-Bruxelles a établi divers scénarios selon le niveau de propagation de l'épidémie, tout au long de l'année scolaire, en classant ceux-ci selon quatre codes couleurs : vert, jaune, orange et rouge.

La rentrée scolaire, ce 1<sup>er</sup> septembre 2020, est pour l'instant classée « jaune » (« risque faible »), ce qui implique l'organisation suivante :

#### Pour l'enseignement maternel :

- tous les élèves fréquenteront l'école en même temps ;
- les élèves iront à l'école cinq jours par semaine
- il n'y aura pas d'apprentissage à distance ;
- il n'y aura pas de restriction à la présence de tiers à l'école ;
- les activités en-dehors de l'école pourront avoir lieu ;
- les activités de groupe à l'école (réunions, proclamations, fêtes...) pourront avoir lieu dans le respect des règles qui s'appliquent dans la société en général ;
- les cours de récréation seront utilisées normalement ;
- l'hygiène des mains et la ventilation des locaux seront renforcées ;
- les adultes devront respecter les règles de distanciation sociale/physique (1,5 mètre) entre eux, et si ce n'est pas possible, le port du masque sera obligatoire ;
- les transports scolaires seront organisés (mais le chauffeur portera un masque) ;
- il est demandé aux parents d'éviter de se regrouper à l'entrée et à la sortie de l'école ; si ce n'est pas possible, les distances sociales/physiques devront être respectées, et en cas d'impossibilité les parents devront obligatoirement porter un masque.

### Pour l'enseignement primaire :

- tous les élèves fréquenteront l'école en même temps ;
- les élèves iront à l'école cinq jours par semaine
- il n'y aura pas d'apprentissage à distance ;
- il n'y aura pas de restriction à la présence de tiers à l'école ;
- les activités en-dehors de l'école pourront avoir lieu ;
- les activités de groupe à l'école (réunions, proclamations, fêtes...) pourront avoir lieu dans le respect des règles qui s'appliquent dans la société en général ;
- les cours de récréation seront utilisés normalement ;
- l'hygiène des mains et la ventilation des locaux seront renforcées ;
- les adultes devront respecter les règles de distanciation sociale/physique (1,5 mètre) entre eux et avec les élèves ;
- les enseignants porteront un masque si la distanciation sociale/physique (1,5 mètre) ne peut pas être respectée ;
- les enseignants porteront également un masque pendant le temps de classe lorsqu'ils parleront à voix haute ;
- les transports scolaires seront organisés (mais le chauffeur portera un masque) ; autant que possible, les enfants de plus de 12 ans porteront aussi un masque ;
- il est demandé aux parents d'éviter de se regrouper à l'entrée et à la sortie de l'école ; si ce n'est pas possible, les distances sociales/physiques devront être respectées, et en cas d'impossibilité les parents devront obligatoirement porter un masque.

Nous vous informons également que les cours de langues, comme les cours philosophiques ou de philosophie et citoyenneté, ainsi que les cours d'éducation physique, reprendront aussi normalement.

Les garderies, y compris du mercredi après-midi, seront également à nouveau organisées.

Nous souhaitons également vous informer que les mesures suivantes seront appliquées, afin d'assurer la sécurité des enfants et du personnel :

- les enfants devront se laver les mains régulièrement et au moins :
  - avant de quitter le domicile, à l'arrivée à l'école, au départ de l'école et au retour à domicile ;
  - avant et après les pauses et temps de repos, et en entrant dans la classe après la récréation ;
  - avant et après avoir mangé ; après avoir toussé ou éternué ; avant et après l'usage des toilettes.

Nous vous demandons en outre de respecter les règles suivantes concernant l'arrivée et la reprise des enfants, pour la sécurité de ceux-ci et du personnel :

- autant que possible, un seul parent, amènera et reprendra l'enfant ; il ne doit pas présenter de symptômes évocateurs d'une infection au COVID-19 (température au-dessus de 38°, toux, encombrement ou écoulement nasal, maux de tête, maux de gorge, perte du goût ou de l'odorat, difficultés respiratoires, diarrhée, vomissements, douleurs musculaires, engelures aux doigts ou aux pieds, éruption cutanée inhabituelle...)

- lorsqu'il déposera et reprendra son enfant, le parent devra respecter les mesures de distanciation sociale/physique ; en cas d'impossibilité, il devra obligatoirement porter au minimum un masque « barrière » en tissu.

Par ailleurs, nous vous rappelons évidemment que les enfants présentant des symptômes évocateurs d'une infection au COVID-19 (température au-dessus de 38°, toux, encombrement ou écoulement nasal, maux de tête, maux de gorge, perte du goût ou de l'odorat, difficultés respiratoires, diarrhée, vomissements, douleurs musculaires, engelures aux doigts ou aux pieds, éruption cutanée inhabituelle...) ne peuvent pas fréquenter les écoles communales.

Enfin, nous souhaitons vous préciser que conformément aux instructions de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le passage éventuel en phase « orange » (« risque modéré ») ou « rouge » (« risque élevé ») durant l'année scolaire, n'aurait pas d'influence sur le nombre de jours de présence des élèves à l'école, qui sera toujours fixé à 5 jours par semaine.

Toutefois, si un cas de COVID-19 est avéré dans une école, des mesures de « quatorzaine » pourront être prises pour certains enfants. Nous vous tiendrons naturellement immédiatement informés d'une telle situation.

Telles sont donc les informations dont nous disposons actuellement. Nous souhaitons vous en faire part afin que soyez parfaitement informés de la façon dont s'organisera la prochaine rentrée scolaire et la vie à l'école. Il va de soi que si le moindre changement venait à survenir, notamment au niveau des instructions qui nous sont données, nous vous en ferions part dans les plus brefs délais.

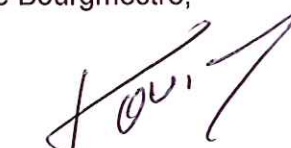
En vous souhaitant bonne réception de la présente, et en restant à votre disposition pour toute question, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos salutations distinguées.

Le Directeur général,



G. CUSTERS

Le Bourgmestre,



P. TAVIER